



CA LE GRAND PERIGUEUX (Siren : 200040392)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Périgueux
Arrondissement	Périgueux
Département	Dordogne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2014
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Jacques AUZOU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1, boulevard Lakanal
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	24000 PERIGUEUX
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	95 749
-----------------------------	--------

Densité moyenne 158,47

Périmètre

Nombre total de communes membres : 31

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
24	Agonac (212400022)	1 759
24	Annesse-et-Beaulieu (212400105)	1 536
24	Antonne-et-Trigonant (212400113)	1 247
24	Bassillac (212400261)	1 819
24	Blis-et-Born (212400444)	463
24	Boulazac Isle Manoire (200059053)	9 989
24	Champcevinel (212400980)	2 875
24	Chancelade (212401020)	4 430
24	Château-l'Evêque (212401152)	2 155
24	Cornille (212401350)	683
24	Coulounieix-Chamiers (212401384)	8 643
24	Coursac (212401392)	2 077
24	Escoire (212401624)	452
24	Eyliac (212401665)	765
24	La Chapelle-Gonaguet (212401087)	1 103
24	La Douze (212401566)	1 131
24	Le Change (212401038)	629
24	Marsac-sur-l'Isle (212402564)	3 211
24	Marsaneix (212402580)	1 112
24	Mensignac (212402663)	1 561
24	Milhac-d'Auberoche (212402705)	595
24	Notre-Dame-de-Sanilhac (212403125)	3 164
24	Périgueux (212403224)	31 531
24	Rzac-sur-l'Isle (212403505)	2 456
24	Saint-Antoine-d'Auberoche (212403695)	167
24	Saint-Crépin-d'Auberoche (212403901)	317
24	Sainte-Marie-de-Chignac (212404479)	590
24	Saint-Geyrac (212404214)	233
24	Saint-Pierre-de-Chignac (212404842)	874
24	Sarliac-sur-l'Isle (212405211)	1 084
24	Trélissac (212405575)	7 098

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 33

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif

MISSION : Les études, la réalisation des investissements et la gestion du réseau structurant défini comme tout réseau d'assainissement desservant au moins deux communes membres de la Communauté d'Agglomération ;COMPETENCE : Les études, la réalisation des investissements et la gestion du traitement des eaux usées à compter de leur prise en charge à l'entrée des stations d'épuration et jusqu'à la phase de rejet dans le milieu naturel et du traitement des boues de dépuraton ».

- Assainissement non collectif

Mise en place du Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC) intercommunal pour le contrôle des systèmes d'assainissement autonome des permis de construire, la participation à l'instruction des certificats d'urbanisme et le contrôle des installations neuves selon les modalités définies dans la délibération de l'organe délibérant du 26 novembre 2004 ;Prise en charge de la gestion des SPANC déjà mise en œuvre dans les communes membres selon les modalités techniques et financières existantes avec reprise des conventions en cours, transfert des personnels et des moyens et/ou mise à disposition de ces personnels et moyens.

- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- Collecte et traitement des ordures ménagères.

- Lutte contre les nuisances sonores

- Lutte contre les nuisances sonores.

- Qualité de l'air

- Lutte contre la pollution de l'air.

- Autres actions environnementales

Aménagement des chemins de randonnée inscrits au PDIPR.Aménagement des bords de l'Isle : réhabilitation, entretien et aménagement de l'Isle et de ses abords ; (Aménagement de la voie verte : délibération du 28/09/2007: convention CAP/Mairie de Périgueux pour confier l'entretien de cette voie (propriété de la CAP) à la mairie de Périgueux).Aménagement des entrées de ville conformément à une programmation décidée par la CAP ;Aménagement des chemins de randonnée inscrits au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées.Etudes et travaux pour l'aménagement, la réhabilitation et l'entretien de la Beauronne

Sanitaires et social

- Action sociale

Accompagnement social et actions de médiation sociale pour les gens du voyage résidant sur les aires d'accueil.Petite enfance 0 à 3 ans : petite enfance : création, aménagement, entretien et gestion des équipements d'accueil des jeunes enfants (0-3 ans révolus) à vocation intercommunale : crèches, micro-crèches et relais d'assistantes maternelles RAM.

Politique de la ville

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale

Signature des conventions d'application des dispositifs contractuels de la politique de la ville auxquels s'associe la CAP,Mise en place et gestion, avec ses partenaires, des observatoires liés aux dispositifs contractuels de la politique de la ville.Réalisation de toutes études globales et celles relevant de ses compétences propres, nécessaires à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de la ville.

Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

- Aide à la prévention et à la lutte contre la délinquance.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Définition et mise en œuvre d'une stratégie de développement économique à l'échelle de l'agglomération ;Accueil, recherche et assistance des entreprises ;Création et gestion de locaux professionnels ;Promotion économique (hors animation commerciale et promotion touristique) et prospection d'entreprises ;ZAE : sont d'intérêt communautaire les zones déjà existantes : les Gabares, Saltgourde, le Pont du Cerf, la Rampinsolle et la Cropte Basse ;Les zones à créer seront considérées d'intérêt communautaire à l'exception de celles destinées à l'accueil des commerces de proximité définis par les critères de la CDCE comme ayant une surface inférieure à 300 m2. Dans ce cadre, la CAP assurera l'ensemble des

dépenses d'investissement et de fonctionnement.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

- Définition et mise en oeuvre d'une stratégie de développement économique à l'échelle de l'agglomération ; - Accueil, recherche et assistance des entreprises ; - Création et gestion de locaux professionnels ; - Promotion économique (hors animation commerciale et promotion touristique) et prospection d'entreprises. ZAE : sont d'intérêt communautaire les zones déjà existantes : les Gabares, Saltgourde, le Pont du Cerf, la Rampinsolle et la Cropte Basse ; Les zones à créer seront considérées d'intérêt communautaire à l'exception de celles destinées à l'accueil des commerces de proximité définis par les critères de la CDCE comme ayant une surface inférieure à 300 m². Dans ce cadre, la CAP assurera l'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionnement. Délibération du 29 mars 2004 : Création et gestion d'une infrastructure de réseau de télécommunication haut débit ; Création et gestion d'une plateforme de services haut débit. ZAC : sont d'intérêt communautaire les ZAC nouvelles destinées à l'implantation des activités économiques à l'exclusion de celles destinées à l'accueil des commerces de proximité définis par les critères de la CDCE comme ayant une surface inférieure à 300 m²

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

- Construction de 2 halles de sports couvertes qui devront être accessibles aux habitants du secteur rural dans un esprit de rééquilibrage du territoire en matière d'équipement collectif. A ce titre, une des structures sera positionnée le long de la RD 6089 ; - Actions d'accompagnement des activités des groupes scolaires et des regroupements pédagogiques rendus nécessaires ; - Mise en place et développement d'activités culturelles, socio-culturels, sportives et de loisir intéressant obligatoirement plusieurs communes.

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

- Création et gestion de l'ensemble des piscines de l'agglomération.

- Activités péri-scolaires

- Actions d'accompagnement des activités des groupes scolaires et des regroupements pédagogiques rendus nécessaires.

Restitution compétence optionnelle : action en faveur de la jeunesse aux communes membres

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Mise en place et développement d'activités culturelles, socio-culturels intéressant plusieurs communes.

- Activités sportives

- Mise en place et développement d'activités sportives et de loisir intéressant obligatoirement plusieurs communes.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

ZAC : sont d'intérêt communautaire les ZAC nouvelles destinées à l'implantation des activités économiques à l'exclusion de celles destinées à l'accueil des commerces de proximité définis par les critères de la CDCE comme ayant une surface inférieure à 300 m²

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Sont d'intérêt communautaire : - Les ZAC nouvelles destinées à l'implantation des activités économiques à l'exclusion de celles destinées à l'accueil des commerces de proximité de moins de 300 m².

- Organisation des transports urbains

Organisation des transports urbains

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- Compétence optionnelle : voirie communautaire d'intérêt communautaire.

Développement touristique

- Tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Compétence obligatoire : - Elaboration et suivi du Plan Local de l'Habitat (PLH) ; - Etude et mise en place d'un outil foncier intercommunal. Délibération du 27 avril 2007 : ?Nouvelle répartition territoriale détaillée commune par commune concernant la production de logements locatifs sociaux ; ?Prise en compte de l'habitat ancien vacant et/ou vétuste plus affinée ; ?Le rôle

de « facilitateur » de la CAP est accru en faveur d'un dispositif d'aide en faveur du logement social, du portage d'un PIG sur le parc ancien en faveur du logement conventionné et des propriétaires occupants à faibles ressources ; Délibération du 29 juin 2007 : ? Mise en place d'un dispositif d'aides financières en faveur du logement social ; ? Lancement et suivi d'un programme d'intérêt général (PIG) en faveur de la réhabilitation du parc privé de logements anciens.

- Politique du logement non social

- Politique du logement social

- Nouvelle répartition territoriale détaillée commune par commune concernant la production de logements locatifs sociaux ; - Prise en compte de l'habitat ancien vacant et/ou vétuste ; - Rôle de facilitateur de la CAP accrue en faveur d'un dispositif d'aide en faveur du logement social, du portage d'un PIG sur le parc ancien en faveur du logement conventionné et des propriétaires occupants à faibles ressources.

- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire

- Mise en place d'un dispositif d'aides financières en faveur du logement social ; - Lancement et suivi d'un PIG en faveur de la réhabilitation du parc privé de logements anciens.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

Lancement et suivi d'un programme d'intérêt général (PIG) en faveur de la réhabilitation du parc privé de logements anciens.

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

- Participation à la constitution des Pays et mise en oeuvre de la politique des Pays.

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

- Création et gestion d'une infrastructure de réseaux de télécommunication Haut Débit. - Création et gestion d'une plateforme de services haut débit. - Développement de réseaux de communication Très Haut Débit

- NTIC (Internet, câble...)

- Suivi de la réalisation et de l'exploitation du réseau câblé.

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

- Conception, réalisation des investissements et gestion des aires de stationnement des gens du voyage.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
24	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L ISLE (200043362)	SM fermé	56 918
24	S. MIXTE DEP. POUR LA GESTION ET LE TRAIT. DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (252405329)	SM fermé	340 703
24	SYNDICAT MIXTE PERIGORD NUMERIQUE (200045771)	SM ouvert	429 579
24	Syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord (200060697)	SM fermé	145 724

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)